Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_08_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 14
Représentés par pouvoir : 0
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr LOYAU-TULASNE Christophe, Maire. La séance a été publique.

Présents au début de séance : Mr LOYAU-TULASNE Christophe (Maire), Mr BERTRAND Jacky (1er Adjoint), Mr EMAILLE Gilles (2ème Adjoint), Mr MENDEZ Patrick (3ème Adjoint), Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme DEPAUL Valérie, Mme DORANGE Annie, Mme FAIRIER Emilie, Mr GUILMET Patrick, Mme NAULEAU Marie-Anne, Mr ROCHEREAU Sébastien, Mme SALGUEIRO Audrey, Mme SAUNIER Françoise et Mme YVELIN Carole, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer, Monsieur LOYAU-TULASNE ouvre la séance à 19H10.

A été nommé secrétaire de séance : Mme SAUNIER Françoise

Délibération n°2026/08 : Convention APST (Association de Prévention de Santé au Travail) - Réactualisation
Rapporteur : Monsieur BERTRAND, 1er Adjoint au Maire délégué aux Finances

Monsieur BERTRAND expose le rapport suivant :
La réforme de la loi du 2 août 2021 confère à l'APST la mission principale d'accompagner les entreprises privées et leurs salariés à travers une offre socle de services dédiés, laquelle ne s'applique pas à la Fonction Publique.
Aussi, pour répondre aux exigences de cette loi et assurer un suivi de santé adapté aux agents publics, l'APST 37 a mis en place un conventionnement spécifique.
Dès lors, pour continuer ses actions et maintenir ses engagements envers les communes, l'APST 37 demande aux communes de signer la convention proposée en annexe.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BERTRAND, Monsieur le Maire reprend la parole.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Décision :
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, :
- approuve la convention APST, Fonction Publique réactualisée, telle que présentée,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,
Christophe LOYAU-TULASNE

La Secrétaire de séance
Françoise SAUNIER